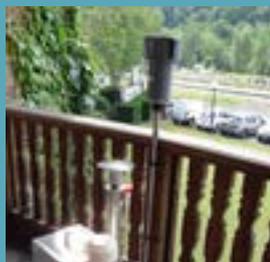


Agir efficacement pour la santé : améliorer la connaissance pour savoir comment mieux protéger

Alti'Air
Pays du
Mont-Blanc



Face au refus d'ATMO d'installer de nouveaux capteurs pour analyser la qualité de l'air sur tout le territoire, les élus de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ont décidé, à l'unanimité, dès 2022 d'engager volontairement une étude de l'air et de ses polluants à différentes altitudes du territoire.

Un appel à manifestation d'intérêts a été remporté par un groupement constitué du Cerema Hauts de France et de Particle Vision, groupement de scientifiques suisses.

Les analyses ont commencé en janvier 2023 afin de quantifier les principaux polluants (particules fines PM_{2,5} et PM₁₀, dioxyde d'azote NO₂, ozone O₃). Ce mardi 25 février 2025, les résultats d'un an d'étude ont été présentés couvrant deux saisons de relevés, hiver et été.

Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB, résume ainsi :

« Avec Alti'Air nous constatons qu'une partie des éléments mesurés ne relève pas véritablement de la pollution humaine, mais relève d'un fond naturel.

En tant qu'élus, en connaissant l'origine des polluants, nous pouvons agir sur des leviers concrets, notamment en soutenant les industries via des fonds d'aide spécifiques, et en favorisant le recours à une mobilité plus vertueuse, grâce aux aides financières destinées à l'acquisition de vélos ou véhicules électriques que nous avons mis en place récemment au sein de la CCPMB ».

Une démarche volontaire et innovante, unique en France

Alti'Air représente l'initiative pionnière des élus de la CCPMB qui ont voulu savoir quelle était la qualité de l'air respirée par les habitants du territoire, quel est l'origine des principaux polluants, les risques pour la santé, afin de pouvoir ensuite mener les actions publiques les plus efficaces possibles.

Raphaël Castera, vice-président de la CCPMB, souligne que :

« Les premiers résultats de l'étude Alt'i'Air que nous avons initiée au Pays du Mont-Blanc, montrent que les 10 points de mesure du territoire respectent les normes actuellement en vigueur. Elle révèle des différences entre l'été et l'hiver où les particules fines PM 2,5 sont majoritaires, quels que soient les sites. Nous avons décidé de prolonger le travail cet hiver avec des prélèvements journaliers qui permettront d'affiner la part issue de la combustion du bois et du trafic routier. »

RAPPEL : 10 sites retenus représentatifs de la diversité du territoire de 590 m à 1840 m

Les capteurs ont été répartis entre le siège de la CCPMB, la montée de Domancy, les centres des Contamines Montjoie, de Cordon, de Megève, du Plateau d'Assy et de Saint-Gervais, en passant par le Jaillet, les hauteurs de Praz sur Arly, pour terminer au sommet du Mont d'Arbois à 1.840 mètres d'altitude.

► Les résultats de la première année d'étude confirment **le respect des normes actuelles et futures**

(celles prévues pour 2030) pour les moyennes annuelles des différents polluants.

► Pour la première fois au pays du mont-blanc, les études ont permis de déterminer l'origine des polluants (minérale, pneus, abrasion des routes, des plaquettes de frein...). On doit cette technique aux scientifiques de Particle Vision.

► **Très important et essentiel.** L'hiver, la pollution due à la combustion (suie) que certains attribuaient jusqu'alors uniquement au chauffage au bois, est en fait celle produite par la combustion de tous les matériaux d'origine fossile (bois, charbon, fioul, etc). Il n'est actuellement pas possible de distinguer ces différentes origines, ce qui signifie que c'est à tort qu'il a été affirmé que c'était le seul chauffage au bois !

► **Des disparités saisonnières**

l'analyse révèle une différence notable entre les saisons :

- **en été**, la pollution est essentiellement d'origine naturelle et homogène, quelle que soit l'altitude. Ce ne peut pas être considéré comme une pollution (poussières minérales, pollen..),
- **en hiver**, une prédominance des particules fines est observée en fond de vallée avec des particules de plus petite taille.

► **Une deuxième phase d'étude pour affiner l'origine :**

Les élus ont décidé de lancer une deuxième phase d'étude ciblée sur les particules fines, avec des prélèvements journaliers pour affiner la compréhension des sources polluantes en hiver.

Cette initiative exemplaire confirme la volonté des élus du Pays du Mont-Blanc d'agir de manière proactive pour protéger la santé publique en s'appuyant sur des données scientifiques solides. La démarche de mise en œuvre d'un Institut Eco citoyen qui a vu le jour fin 2023 va dans ce sens également.